

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

Abidjan, le 17 JUIL 2018.

N° 038 / MFP/ENA/DG /SG/SC

COMMUNIQUE

Madame le Directeur Général de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) informe les candidats des concours professionnels et ceux des concours directs admissibles à la deuxième étape des épreuves écrites d'admissibilité, qu'à l'issue de l'étude des dossiers de candidature, la liste provisoire des candidats aptes à concourir est disponible sur le tableau d'affichage au sein de l'ENA et sur le site web dudit Etablissement : www.ena.ci.

Aussi, invite-t-elle l'ensemble des candidats concernés dont les noms ne figurent pas sur la liste et désireux de présenter une réclamation, à se rendre au Service des Concours de l'ENA.

La période des réclamations s'étend du jeudi 12 au jeudi 19 juillet 2018, délai de rigueur.

Les candidats qui n'auront pas procédé aux réclamations dans les délais requis verront leur candidature invalidée.



TRAORE Salamata